

Lettre d'actualité

Janvier 2025



Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :
permanence.artigalas@gmail.com

Edito

En choisissant de ne pas voter la motion de censure déposée par la France insoumise, les députés socialistes ont permis au pays d'avoir un budget et fait preuve de responsabilité. Alors que chacun peut s'apercevoir que sans budget et dans une incertitude croissante, c'est toute l'économie de notre Pays qui est à l'arrêt, avec un risque de récession et d'aggravation du chômage, ne pas vouloir agraver cette crise et le désordre politique du moment, c'est effectivement faire preuve de responsabilité. De plus, c'est aussi refuser cette stratégie de tensions permanentes, de brutalisation et de division de la société. C'est enfin, valider les améliorations obtenues par notre groupe parlementaire, lors d'exigeantes négociations menées dans le cadre de ce budget.

Car face à une situation démocratique inédite, où aucune coalition ne dispose de majorité absolue à l'Assemblée nationale, ce qui est important c'est d'être utiles aux Françaises et aux Français. Le seul honneur, c'est d'arracher des victoires là où nous pouvons en obtenir, pour épargner les plus fragiles de nos concitoyens. Les Français n'attendent pas le grand soir. Ils aspirent à vivre mieux, et chaque avancée obtenue en ce sens est une victoire à saluer. Ainsi grâce à notre intervention : il n'y aura pas de gel des pensions de 17 millions de retraités en 2025 ; il n'y aura pas d'augmentation des taxes sur l'électricité ; il n'y aura pas de déremboursement des consultations chez le médecin, la sage-femme et pas d'aggravation du déremboursement des médicaments ; il n'y aura pas de suppression de 4 000 postes dans l'Education nationale ; le passage de 1 à 3 jours de carence dans la fonction publique a été abandonné ; il y aura 2 000 créations de postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (Aesh) ; il y aura moins d'efforts demandés aux collectivités ; les crédits de la politique de la ville seront assez épargnés (ANRU, adultes relais, PTZ, hébergements d'urgence...). Nous avons également obtenu que, pour la première fois depuis son adoption, la réforme des retraites soit remise en débat, autour des partenaires sociaux et sans aucun tabou.

Dans un monde en ébullition, Je reste bien évidemment mobilisée, dans l'intérêt de nos concitoyens mais aussi de nos collectivités, pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle moteur d'investisseurs sur nos territoires.

Projet de Loi de Finances

Les débats sur le projet de loi de finances (PLF) ont donc repris ce mois-ci au Sénat. Si le Gouvernement a choisi de repartir sur la base du texte qui était en cours d'examen, quand la censure a été votée, des économies supplémentaires ont été proposées sur pratiquement chaque mission. Souvent d'ailleurs, par le biais d'amendements déposés au dernier moment, qui pénalisent fortement le travail parlementaire.



Rapportrice pour avis de la commission des affaires économiques sur la mission cohésion des territoires, je suis intervenue en séance publique pour le programme dédié à la politique de la ville. En diminution de 14 % et de 90 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2024, cette baisse s'inscrit dans la continuité des annulations de crédits qu'a connu ce programme en 2024. Dans un contexte budgétaire compliqué, j'ai plaidé pour une gestion intelligente de cette réduction de crédits et pour la protection des moyens de l'ANRU. Il est en effet nécessaire de prioriser les besoins pour maintenir des moyens là où ils sont le plus utiles.

Sur l'ANRU, alors que le PLF 2025 ne prévoyait aucun financement de l'État, j'ai proposé, avec la commission des affaires économiques, un amendement d'abondement à hauteur de 50 millions d'euros qui a été adopté tard dans la nuit, avec un avis favorable de la Ministre Valérie Létard. L'État s'est engagé à verser à l'ANRU 10 % des montants du NPNRU d'ici 2033, soit 1,2 milliard

d'euros sur 12 milliards au total. Or, à ce jour, seuls 107 millions d'euros ont été versés, c'est à peine 9 % du montant auquel il s'était engagé. Ce manquement de l'État à ses engagements risque de placer l'ANRU dans une situation de déficit en 2027, rendant difficile l'exécution de ses engagements, alors même que le NPNRU est un succès. J'ai pu moi-même le constater à La Courneuve où il a permis le remplacement de grandes barres de la Cité des 4 000 ; aux Francs-Moisins où des reconstructions d'immeubles dégradés sont en cours ; ou encore à Lourdes avec la rénovation du quartier de l'Ophite.

Retrouvez mon intervention sur le site du Sénat : https://videos.senat.fr/video.4967622_678f8ab58f660.seance-publique-du-21-janvier-2025-apres-midi



PLF (suite)

Toujours lors des débats sur le projet de loi de finances (PLF) en séance publique, j'ai défendu plusieurs amendements, qui doivent permettre notamment :

- De maintenir les 6 244 postes d'adultes relais actuellement répartis sur l'ensemble du territoire. Un dispositif qui vise particulièrement à améliorer les relations entre les habitants de certains quartiers et les services publics.
- De reprendre le chantier de la généralisation des cités éducatives. Lors du dernier comité interministériel des villes, une série de mesures avait été annoncée, dont la

- généralisation de ces cités éducatives. Or, depuis, les crédits alloués avaient diminué.
- L'élargissement de l'octroi du prêt à taux zéro (PTZ) à toutes les opérations neuves et anciennes sur l'ensemble du territoire, tant pour l'habitat collectif que pour l'habitat individuel, afin de combattre les difficultés d'accès au logement.
 - L'ouverture de 2 000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires, à destination d'enfants actuellement à la rue, ainsi que de leur famille.
 - Baisser les prélèvements au titre de la RLS, afin de redonner des marges de manœuvres financières aux organismes de logement social. Même si notre amendement, qui visait 300 millions d'euros de baisse, n'a pas été adopté, c'est un amendement du gouvernement et une réduction de 200 millions d'euros qui a été approuvé dans le même but.



Si ces amendements ont été adoptés, je regrette particulièrement que nous n'ayons pas été entendus sur nos propositions pour :

- Rétablir l'aide personnelle au logement « accession », supprimée en 2018, qui était pourtant d'un coût raisonnable et un outil efficace pour aider les ménages bénéficiaires des APL à accéder à la propriété.
- Financer une aide aux maires bâtisseurs, dans l'objectif de soutenir les communes dans leur effort de production d'une offre de logement abordable et sobre en matière de consommation foncière. Sur ce point, alors que cette aide avait été annoncée par le Premier Ministre lors de sa déclaration de politique générale, aucun amendement

allant dans ce sens n'a été adopté au Sénat. Une promesse pourtant réaffirmée ensuite par la Ministre du Logement et qui, je le souhaite, pourra s'inscrire dans ce texte avant la fin de la navette parlementaire.

Pour terminer, je me félicite également du rejet du coup de rabot, prévu par le gouvernement, sur les crédits de MaPrimRénov'. Avec des crédits déjà diminués l'an passé, cette baisse supplémentaire aurait porté atteinte aux objectifs de rénovation énergétique ou de production de logements sociaux. Un très mauvais signal pour des millions de Français, nos entreprises ou artisans locaux et la politique du logement en général.

PLF (fin)

Dans sa globalité, ce budget issu du gouvernement précédent et parfois aggravé par le gouvernement actuel, n'étant pas à la hauteur des urgences auxquelles la France fait face, je m'y suis opposée.

En effet, inspiré par une politique de réduction des dépenses publiques et de gestion à court terme, ce projet de loi de finances ne répond pas aux aspirations légitimes de nos concitoyens : en matière de justice fiscale, de justice sociale, de transition écologique, le compte n'y est pas.

Enfin, les collectivités locales se voient ponctionnées directement ou indirectement de plus de 7 milliards d'euros d'après nos calculs. Un coup de rabot inacceptable alors qu'elles sont déjà fragilisées par les décisions des gouvernements successifs depuis 2017.



CAE – Audition Olivier Lluansi

En commission des Affaires Economiques du Sénat, pour l'audition d'Olivier Lluansi, enseignant à l'École des mines de Paris et auteur d'un rapport sur la réindustrialisation de la France à l'horizon 2035.

Olivier Lluansi est un expert reconnu dans le domaine de l'industrie, notamment sur les politiques de réindustrialisation. En novembre 2023, il a été chargé par le ministère de l'Economie et le ministre délégué à l'industrie d'une mission sur l'avenir des politiques industrielles françaises et la réindustrialisation à l'horizon 2035. Dans son rapport, il préconise notamment de flétrir davantage la commande publique et l'épargne vers l'industrie française pour permettre aux ETI et PME d'investir dans des technologies qui permettront la réindustrialisation du pays sans violer les lois européennes ; ou encore, une politique de réindustrialisation qui passe par une gestion plus importante accordée aux territoires.

Alors que, dans un contexte de changement climatique, les tensions risquent de s'accroître sur l'eau et le foncier durant les prochaines années, il est nécessaire d'anticiper les besoins potentiels liés à une réindustrialisation de la France. J'ai ainsi

pu l'interroger sur la gestion des ressources hydriques. On voit à quel point les tensions sur l'eau sont prégnantes notamment dans le secteur agricole, je lui ai donc demandé son point de vue en la matière et comment améliorer les procédés de prélèvement et de stockage pour équilibrer les besoins entre les secteurs. Olivier Lluansi a reconnu que le stress hydrique était un vrai sujet et qu'il devenait même un paramètre de choix d'implantation industrielle. Il a ensuite partagé 3 pistes de réflexion : tendre vers des technologies moins consommatrices en eau ; développer la réutilisation des eaux usées ; réfléchir à une solution assurantielle de compensation de fermeture.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de cette audition sur le site du Sénat : https://videos.senat.fr/video.4945672_67875dd3f0592.reindustrialisation-de-la-france-a-l-horizon-2035



Hommage à Robert Badinter

Dernièrement, notre groupe a organisé, en collaboration avec l'institut François Mitterrand et Public Sénat, un hommage à Robert Badinter. Ce rendez-vous émouvant s'est tenu en présence de nombreuses personnalités dont Élisabeth Badinter et ses enfants, Gérard LARCHER, président du Sénat ; Patrick KANNER, président du groupe socialiste ; François HOLLANDE, ancien président de la République ; Jean-Pierre BEL, ancien président du Sénat ; Laurent FABIUS, président du Conseil constitutionnel ; Lionel Jospin ; Édith Cresson ; Bernard Cazeneuve ; Manuel Valls ; les anciens collaborateurs de Robert Badinter.

Les travaux ont été organisés autour de deux tables rondes : Travailler aux côtés de Robert Badinter ; L'abolition et les parlementaires socialistes.

La conclusion de cette journée est revenue à Jean GLAVANY, président de l'Institut François Mitterrand.

CAE – Audition Manuel Valls

En commission des Affaires Economiques, lors de l'audition de M. Manuel Valls, ministre des outre-mer, sur le Projet de loi d'urgence pour Mayotte pour lequel j'ai été nommée cheffe de file par mon groupe parlementaire, j'ai pu interroger le ministre sur plusieurs points. Pour avoir des précisions sur la mission de l'établissement public chargé de la reconstruction ; sur le soutien de l'Etat au centre hospitalier pour éviter tout risque bactériologique dans un territoire déjà éprouvé ; ou encore sur l'aide à l'agriculture mahoraise et son accompagnement dans le travail de reconstruction, alors que la population de ce territoire est déjà en état de malnutrition.



Mais avant tout, j'ai tenu à exprimer tout mon soutien aux Mahoraises et aux Mahorais touchés par le pire cyclone depuis 90 ans. Je constate aussi que dans les Hautes-Pyrénées, nos concitoyens expriment et organisent une réelle solidarité pour les habitants de Mayotte. Ce département a été ravagé par le cyclone Chido, en l'espace de quelques heures, le 14 décembre dernier. Puis l'île a de nouveau été frappée le 11 janvier par une tempête tropicale, entraînant des inondations et des glissements de terrains. Si ce projet de loi, essentiellement technique, peut apparaître insuffisant face à tous les chantiers à engager pour relever ce département qui était déjà au bord du chaos avant Chido, il était nécessaire. Mais santé, eau, école, logement ou convergence des droits sociaux doivent aussi impérativement faire l'objet d'un plan de rattrapage sur la base d'une loi de programmation annuelle.

La Commission des Affaires Economiques du Sénat, tout en approuvant les objectifs de ce texte d'urgence, regrette qu'il n'ait pas fait l'objet de davantage de concertation en amont avec les élus locaux mahorais. Elle a donc souhaité, selon leurs vœux, mieux les associer à la reconstruction de leur territoire. Elle s'est également attachée à créer les conditions d'une véritable accélération de la reconstruction, en tenant compte des réalités locales.

Projet de Loi Urgence Mayotte



Nommée donc Cheffe de file par mon groupe parlementaire, je suis intervenue lors de la discussion générale sur le projet de loi d'urgence pour Mayotte. L'île est dévastée : pas d'électricité, pas de moyens de communication, pas d'approvisionnement en eau, des logements détruits et pillés, des cultures vivrières réduites à néant... Plus d'un mois après le passage du cyclone, la crise humanitaire s'aggrave. Ce projet de loi devrait donc être la mise en œuvre concrète du devoir de solidarité et d'assistance que la France doit à son 101ème département.

Pourtant, ce texte d'urgence est en complet décalage avec cette terrible réalité. Il est essentiellement d'ordre technique pour assouplir le droit de l'urbanisme, la commande publique et prévoir des reports de délai pour le paiement de l'impôt et des cotisations sociales. Sa mesure phare reste la création de l'établissement public chargé de la coordination et de la réalisation des travaux de reconstruction. Ces dispositions sont nécessaires, mais totalement insuffisantes ! Au-delà de la technicité, c'est d'humanité qu'il devrait être question.

Nistos

A Nistos, pour l'inauguration de la nouvelle Mairie, à l'invitation du Maire, Fernand Campan, et de son conseil municipal. Ce type d'inauguration est rare dans la vie d'une commune, elle s'est donc tenue en présence de nombreuses personnes dont ma collègue Maryse Carrère ; madame la Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre ; Pascale Peraldi, Conseillère Régionale et Départementale ; Laurent Lages, Conseiller Départemental ; Yoan Rumeau, Président de la Communauté de Communes ; de nombreux Maires et élus voisins ainsi qu'une très grande partie des habitants de la commune.



Comme cela a été rappelé par le Maire, ce projet est né du constat que l'ancienne mairie était difficile d'accès, exiguë et devant concilier les fonctions d'école et de maison commune. C'est aussi le fruit des décisions successives des différents conseils municipaux et de ses prédécesseurs. Dans un contexte grandissant d'éloignement des services publics, comment ne pas rappeler l'importance de la Mairie dans une commune, bâtiment essentiel et emblématique de la vie des concitoyens. En effet, alors que les crises s'enchaînent depuis maintenant 4 ans et dans un contexte incertain, les maires continuent de faire fonctionner au quotidien les services publics et de

répondre aux besoins concrets des habitants. De plus, nos collectivités jouent un rôle crucial dans le développement économique, social et environnemental de notre territoire, l'investissement civil public est ainsi porté à plus de 70% par les collectivités locales, dont la moitié par le bloc communal.

Nistos en est l'exemple type, avec cette bien belle réalisation, moderne et très bien intégrée au remarquable paysage qui l'entoure, ayant fait appel à des matériaux traditionnels et des entreprises locales. Félicitations à l'équipe municipale et au Maire pour leur pugnacité et leur investissement quotidien.

Bize

A Bize, à l'invitation de Madame le Maire, Josiane POUY et de son conseil municipal, pour l'inauguration du « Cazala » : la concrétisation du projet d'habitat inclusif pour personnes âgées valides.

Nous étions nombreux, malgré la météo capricieuse, à être venu saluer la ténacité, la volonté, et l'énergie de Josiane Pouy, avec son équipe, pour cette belle réalisation : ma collègue Maryse Carrère, le Président du Département, Michel Pélieu ; la Conseillère Régionale et Départementale, Pascale Peraldi ; le Conseiller Départemental, Laurent Lages ; le Président de l'intercommunalité Yoan Rumeau, Madame la Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre ; de nombreux Maires et élus voisins, une bonne partie de la population du village et les futurs résidents.



Le « Cazala » de Bize, c'est avant tout un constat précis et des besoins bien identifiés par la municipalité : Une population âgée et vieillissante ; le souhait d'un habitat regroupé pour des personnes qui ne se sentent plus assez autonome pour vivre seule mais pas au point d'aller en EHPAD ; celui de rester ou de venir vivre dans un village agréable et convivial. C'est aussi un espace de vie partagée et une nouvelle façon de répondre à la problématique actuelle du logement, adaptée aux spécificités du territoire. C'est encore le résultat d'un travail collégial ; des financements croisés Etat, Région, Département ; du partage de bonnes pratiques avec d'autres communes ayant un vécu de cette nature (Tilhouse, Gembrie) ; de l'appui et l'accompagnement de plusieurs partenaires (Communauté de Communes, Pays des Nestes, ADAC, SDE, CAUE, MSA, ADIL, Association Aidants-Aidés...). C'est, enfin, la traduction de l'intervention concrète d'une collectivité pour offrir un logement adapté à tous les parcours de vie, y compris dans la ruralité, et accompagner ses habitants dans le choix de vieillir au village.

nouveau président, Jean NADAL ; de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées....



Vœux

Chaque début d'année, les traditionnelles cérémonies des vœux sont l'occasion, une fois de plus et très simplement, d'aller à la rencontre des acteurs du territoire, élus, institutionnels, représentants associatifs, citoyens...

Ainsi, cette année, un agenda quelque peu tendu par l'actualité, m'a quand même notamment permis d'assister à celles : de Monsieur le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost, qui était aussi la dernière puisqu'en partance pour le Médoc, et je profite de l'occasion pour exprimer toute ma gratitude pour son excellent travail et la qualité de nos échanges tout au long de sa prise de fonction ; de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées ; des maires et des conseils municipaux de BOURS, HORGUES, ORDIZAN et ASTE ; du Centre de Gestion et de son



Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :
permanence.artigalas@gmail.com